

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresses touchées

265, 311, 333 et 357,
rue Des Oblats

Investissements

Plus de 105 000 \$

Calendrier

De la fin d'octobre à la fin de
décembre 2015

Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Travaux plus bruyants après 8 h

Entrepreneur

Desjardins sécurité du bâtiment

Travaux d'amélioration du système d'alarme-incendie

L'Office effectue des travaux d'amélioration des équipements d'alarme-incendie afin de bien vous protéger et de respecter les nouveaux règlements de 2013 du gouvernement du Québec.

Dans les logements :

- ▶ Un appareil qui détecte la présence de chaleur sera installé près de la cuisine.
- ▶ Une lampe qui clignote et produit un signal sonore sera installée. Elle sera visible de toutes les pièces.
- ▶ Un 2^e avertisseur sonore sera installé près des chambres.
- ▶ L'appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement sera remplacé. Dorénavant, il sera électrique et aura une pile de secours.

Dans les corridors et les cages d'escalier :

- ▶ Des appareils pour détecter la présence de fumée seront installés.
- ▶ Une lampe qui clignote et produit un signal sonore sera installée dans les couloirs.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière.

Merci! Pour votre patience et votre collaboration.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Trois (3) visites dans votre logement seront nécessaires pour installer le système d'alarme-incendie. Votre présence est requise. Les rendez-vous seront fixés seulement à partir de 8 h.

1 ^{re} visite	Installation des nouveaux appareils	Environ 2 heures
2 ^e visite	Essai sonore et vérification du nouveau système	Environ 15 minutes
3 ^e visite	Retrait des anciens appareils et transition avec le nouveau système	Environ 15 minutes

Que devez-vous faire pendant les travaux?

1. **Surveillez les avis à l'entrée de votre immeuble** pour de l'information générale.
2. **Surveillez les avis sur votre porte de logement** pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement. L'entrepreneur vous informera 48 heures à l'avance.
3. Assurez-vous d'être **présent au rendez-vous fixé**. Si vous ne pouvez pas y être, **désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille**.
4. Pour une **raison majeure ou imprévue**, vous **ne pouvez pas être présent au rendez-vous fixé**? Vous n'avez **pas trouvé quelqu'un** pour vous remplacer? **Informez-en les ouvriers et l'agente de liaison le plus rapidement possible**.



Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3250**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



SCHL CMHC

Société
d'habitation

Québec



L'OMHM À VOTRE SERVICE!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7

514 872-OMHM (6646)

RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

Votre système d'alarme-incendie

Découvrez les appareils que l'Office installe lorsqu'il met aux normes les équipements dans votre immeuble.

Dans les logements



Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans votre logement

Le saviez-vous ?

- ▶ Cet appareil ne déclenchera pas une alarme dans les autres logements, seulement dans le vôtre. Il n'est pas relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Les pompiers ne seront donc pas appelés pour une légère fumée. Exemple : une rôtie qui brûle.
- ▶ Que faire si vous avez fait brûler votre rôtie et si vous voulez faire sortir la fumée de votre logement? Ouvrez une fenêtre plutôt que la porte de votre logement. De la fumée dans le corridor pourrait déclencher une alarme dans l'immeuble.
- ▶ Que faire si votre appareil produit un signal, mais qu'il n'y a pas d'incendie? Appuyez sur le bouton pour arrêter l'alarme.



Détecteur de chaleur

- ▶ Appareil qui détecte la présence de chaleur dans votre logement



Avertisseur d'incendie

- ▶ Lampe qui clignote et produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Permet d'alerter tous les locataires



Alarme sonore

- ▶ Appareil qui produit un signal sonore lors d'un incendie
- ▶ Est installé dans la majorité des logements pour s'assurer que l'alarme est entendue partout.

Le saviez-vous ?

- ▶ Ces appareils sont reliés au panneau d'alarme-incendie situé au rez-de-chaussée de votre immeuble. Ce panneau permet de déterminer d'où provient l'alarme et d'agir rapidement.
- ▶ Le panneau d'alarme-incendie est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office. Quand un signal est reçu au centre, l'Office s'assure que les pompiers ont été prévenus.

Dans les aires communes



Avertisseur de fumée

- ▶ Appareil qui détecte la présence de fumée dans les corridors et les cages d'escaliers
- ▶ Est relié au Centre de coordination de la sécurité de l'Office

Que devez-vous faire s'il y a un feu ?

- ▶ **Sortez immédiatement** de l'immeuble.
- ▶ **Appelez les services d'urgence (911).**
- ▶ Une fois en lieu sûr, communiquez avec le centre d'appels de l'Office pour signaler l'incendie : 514 872-OMHM (6646)

